



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°20-01

Le Comité Syndical a été convoqué le 31 janvier 2020 pour une réunion le 7 février 2020 et le quorum n'a pas été atteint.

Or l'article 9.7 « délibérations », alinéa 1 des statuts de l'EPAMA – EPTB Meuse dispose :
« Le comité syndical ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint : celui-ci est de la moitié plus un du total des sièges pourvus. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu à au moins 3 jours d'intervalle. Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables sans condition de quorum ».

Une seconde convocation a donc été adressée aux membres du Comité Syndical le 10 février pour une réunion le 12 février 2019.

L'an deux mille vingt, à 14h30

Le 12 février à Charleville-Mézières,

Date de convocation	10 février 2020
Nombre de délégués :	
● Titulaires	50 Titulaires
● Suppléants	50 Suppléants
● Présents	7 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bernard PIERQUIN
M. Boris RAVIGNON
M. Pascal MAUROY
M. Claude LALLEMENT

M Robert PASCOLO
M. Michel NORMAND
Mme Christine NOIRET - RICHET

Objet de la délibération :

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY -SUD TOULOIS

Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY - SUD TOULOIS

Par délibération du 18/12/2019, la Communauté de communes du Pays de Colombey Sud Toulouais demande son adhésion à l'EPAMA-EPTB Meuse pour le territoire des 16 communes situées sur le bassin versant de la Meuse à savoir : Aboncourt, Allamps, Barisey-au-Plan, Barisey la Côte, Beuvezin, Colombey-les-Belles, Gemonville, Gibeauveix, Mont-l'Étroit, Saulxures-les-Vannes, Tramont-saint-André, Tramont-Émy, Tramont-Lassus, Uruffe, Vannes-le-Chatel et Vicherey (soit 4841 habitants, population 2019).

Selon les statuts en vigueur, la Communauté de communes du Pays de Colombey Sud Toulouais serait représentée par deux délégués (deux titulaires et leurs deux suppléants) au sein du Comité Syndical.

Dans le cadre du projet de budget 2020, sa participation annuelle serait de 2 435 € pour une adhésion au titre des missions socles. Ce montant serait proratisé en fonction de la date à laquelle interviendra l'arrêté préfectoral entérinant son adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical :

- **Accepte la demande d'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Colombey - Sud Toulouais pour le territoire des 16 communes situées sur le bassin versant de la Meuse à savoir : Aboncourt, Allamps, Barisey-au-Plain, Barisey la côte, Beuvezin, Colombey-les-Belles, Gemonville, Gibeauveix, Mont-l'Étroit, Saulxures-les-Vannes, Tramont-saint-André, Tramont-Émy, Tramont-Lassus, Uruffe, Vannes-le-Chatel et Vicherey.**



Le Président de L'EPAMA

Boris RAVIGNON